



Remboursement salaires trop perçus

Par **HARCILLON**, le **24/06/2009** à **09:25**

Bonjour,
Mon ex-employeur (Etablissement public à caractère industriel et commercial) me réclame des salaires trop perçus de 1993 (!), en faisant référence à une "facture" et en "objet" de la lettre de réclamation à un "compte client". Je n'ai jamais été "client", mais seulement "salarié" de cet établissement.
Quelle valeur a cette réclamation du fait de sa forme et du fait du délai (16 ans!)
Merci
Salutations

Par **Visiteur**, le **24/06/2009** à **09:28**

1993 !
Il y a prescription depuis longtemps !
pour tout savoir sur les prescriptions:
<http://www.XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX>
[fluo]SITE INTERNET
EFFACE - PAS DE PUB SUR LE FORUM[/fluo]
bonne lecture !